



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9070^e séance

Mardi 21 juin 2022, à 15 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Dautlari (Albanie)

Membres :

Brésil	M ^{me} Espeschit Maia
Chine	M. Xing Jisheng
Émirats arabes unis	M. Alolama
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Saha
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M. Benaabou
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Inde	M. Mathur
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Ndung'u
Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de l'Ambassadeur Harold Adlai Agyeman, Représentant permanent du Ghana, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Agyeman.

M. Agyeman (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 3 a) iv) de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité des activités menées par le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan pendant la période allant du 29 mars à ce jour.

Au cours de la période considérée, le Comité s'est réuni une fois dans le cadre de consultations et a reçu la première mise à jour trimestrielle du Groupe d'experts sur le Soudan.

Le 8 avril, le Groupe d'experts a présenté au Comité un exposé sur son programme de travail pour la période allant de 2022 à 2023. La Coordinatrice a donné au Comité une vue d'ensemble des domaines dans lesquels le Groupe d'experts comptait enquêter et instaurer un suivi, conformément à son mandat, prorogé par la résolution 2620 (2022) jusqu'au 12 mars 2023. Le 14 avril, le Comité a publié un communiqué de presse (SC/14863) concernant cet exposé.

Le 3 juin, le Groupe d'experts sur le Soudan a présenté sa première mise à jour trimestrielle au Comité. Le Groupe nous a communiqué des informations concernant le rythme de l'application de l'Accord de paix de Djouba, la dynamique régionale, le statut des groupes armés dans la région, les violences intercommunautaires

et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui ont été signalées.

Je voudrais porter à l'attention du Conseil les points suivants qui figurent dans le rapport du Groupe.

Le Groupe d'experts a indiqué que l'évolution la plus importante dans l'application de l'Accord de paix de Djouba était la formation en cours de quelque 2 000 membres des mouvements armés signataires à El-Fasher, qui feront partie de la force de maintien de la sécurité établie conformément à l'Accord de paix de Djouba. Le Groupe a informé le Comité de la situation en matière de sécurité au Darfour, notamment les violences intercommunautaires et la situation au Darfour-Ouest, où il y a eu des affrontements entre certains groupes signataires de l'Accord de paix de Djouba en mars et avril.

En ce qui concerne la dynamique régionale, le Groupe d'experts a indiqué que le contexte régional restait largement favorable au processus de paix au Darfour et que tous les États voisins continuaient à soutenir l'Accord de paix de Djouba et sa mise en œuvre.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour dire à nouveau que le régime de sanctions a été établi dans le seul but de contribuer à ramener la paix au Darfour. Il ne s'agit pas de punir le Soudan mais de contribuer à l'instauration d'une paix durable.

Dans la résolution 2620 (2022), le Conseil exprime son intention de réfléchir, d'ici le 31 août 2022, à des critères clés clairs, bien définis et réalistes, étant disposé à envisager d'ajuster les mesures pertinentes pour faire face à la situation au Darfour, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

Le Comité 1591 réaffirme sa volonté de coopérer avec le Soudan et tous les acteurs concernés pour faire de cet objectif une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Agyeman de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons pris bonne note du rapport du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, qui porte sur les 90 derniers jours et qui a été présenté par le Représentant permanent du Ghana, M. Harold Agyeman. Nous saluons la participation du Représentant permanent du Soudan à la présente séance.

Les sanctions contre le Soudan ont été imposées par le Conseil de sécurité dans le but de régler le conflit armé au Darfour par des moyens pacifiques. Le Conseil de sécurité a ainsi cherché à contraindre les groupes rebelles au Darfour et le Gouvernement soudanais à s'acquitter pleinement des obligations qui leur incombent en vertu des accords conclus à N'Djamena, à Abuja et à Nairobi en 2004 et 2005.

Au cours des 17 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 1591 (2005), la situation dans l'ensemble du pays et au Darfour a considérablement évolué, notamment grâce à l'action de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour de 2007 à 2021. À la suite de la conclusion de l'Accord de paix de Djouba, paraphé en août 2020, l'édification de l'État et le développement socioéconomique du Darfour sont devenus des priorités. La mise en place d'une force de sécurité conjointe, composée de membres des groupes signataires de l'accord, vise à apporter une stabilité durable à la région, à renforcer l'état de droit et à prévenir les flambées de violence.

Dans ce contexte, les sanctions du Conseil de sécurité n'ont plus de raison d'être et ne servent plus le processus politique. En outre, les sanctions entravent les efforts du Gouvernement soudanais dans la région et l'empêchent de fournir aux forces qui sont en train d'être constituées les armes et le matériel nécessaires. Ce n'est pas un hasard si le Gouvernement soudanais a soulevé à plusieurs reprises la question de la levée de l'embargo sur les armes à l'encontre du Soudan, mais le Conseil de sécurité n'a pas répondu à ces appels.

La persistance des mesures de sanctions à l'encontre du Soudan et les tentatives visant à saboter les décisions antérieures du Conseil de sécurité concernant les critères de révision de l'embargo sur les armes renforcent notre conviction que tout cela est fait dans le but d'exercer une pression politique, quelles que soient les conséquences pour les Soudanais ordinaires.

La résolution 2620 (2022), adoptée le 15 février, a fixé un nouveau délai au 31 août de cette année pour la formulation de critères clairs et réalistes en vue de réexaminer les mesures concernant le Soudan. Nous espérons qu'au cours du processus, le Conseil de sécurité pourra, grâce à un dialogue constructif, s'acquitter de cette tâche.

M. Xing Jisheng (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie de son exposé l'Ambassadeur Agyeman, du Ghana, Président du Comité du Conseil de sécurité

créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, et souhaite la bienvenue au Représentant permanent du Soudan à la séance d'aujourd'hui.

La région du Darfour, au Soudan, se trouve à un stade critique de la transition devant la conduite du maintien de la paix à la consolidation de la paix. La situation en matière de sécurité est globalement stable mais reste fragile, avec quelques incidents violents, notamment des affrontements intercommunautaires sporadiques. La Chine salue les efforts déployés par le Conseil souverain pour maintenir la stabilité au Darfour.

Après le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, le Gouvernement soudanais assume la responsabilité principale de la protection des civils. Le Conseil doit adapter en temps utile les sanctions imposées au Soudan en fonction de l'évolution de la situation et créer les conditions qui permettront au Gouvernement de renforcer ses capacités en matière de protection des civils. La résolution 2620 (2022) demande l'établissement de critères clairs, bien définis et réalistes pour l'ajustement des sanctions visant le Soudan d'ici le 31 août, et la Chine espère que ces exigences pourront être mises en œuvre en temps voulu.

M^{me} Saha (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur Agyeman de son exposé trimestriel fort utile sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Les États-Unis réaffirment leur appui total au processus politique dirigé par les Soudanais pour résoudre la crise qui a suivi la prise de pouvoir par les militaires en octobre 2021. Nous souscrivons pleinement aux efforts menés par la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de faciliter le processus et de résoudre la crise.

Les États-Unis sont aux côtés du peuple soudanais dans sa quête d'un Soudan démocratique et prospère qui respecte pleinement les droits de l'homme. Les progrès au Darfour sont inextricablement liés au rétablissement d'un Gouvernement de transition dirigé par les civils, mais la situation au Darfour reste instable et dangereuse. La montée de la violence aggrave une situation humanitaire déjà catastrophique sur le terrain et sape les perspectives d'une contribution efficace de l'Accord de paix de Djouba à une paix durable au Darfour.

Des mesures concrètes sont également nécessaires pour garantir la justice et l'application du principe de responsabilité pour les victimes au Darfour et dans les Deux Zones.

Des processus de justice transitionnelle transparents et inclusifs sont des composantes essentielles de toute paix durable au Darfour. Nous condamnons l'intensification de la violence et ses conséquences sur les civils, notamment les violences les plus récentes au Darfour occidental, qui ont entraîné le déplacement d'environ 125 000 personnes. Cela est tout simplement inacceptable. Une enquête urgente doit permettre d'identifier et de traduire en justice les responsables. Ces événements troublants démontrent qu'il est urgent de protéger les civils, de réformer le secteur de la sécurité de manière inclusive et de mettre en place de solides mécanismes internationaux de surveillance et d'information. Les autorités soudanaises sont responsables de la sécurité des civils dans la région et doivent s'attaquer aux causes profondes de la violence.

Malheureusement, la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba accuse un retard considérable. Nous prenons note des progrès modestes réalisés jusqu'à présent, notamment en ce qui concerne l'opérationnalisation du Comité du cessez-le-feu permanent, ainsi que les mesures en cours pour déployer les forces conjointes de maintien de la sécurité au Darfour. Les retards dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba contribuent à l'insécurité. C'est pourquoi nous appelons les autorités soudanaises et les mouvements armés signataires à redoubler d'efforts. Les signataires de l'Accord de paix de Djouba doivent rapatrier leurs combattants et participer au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) du Soudan.

Les États-Unis appuient la recommandation du Groupe d'experts du Comité des sanctions concernant la création par le Gouvernement soudanais d'une commission de DDR comprenant des antennes dans les cinq États du Darfour et dotée de capacités et de ressources adéquates. Nous sommes déterminés à poursuivre notre collaboration étroite au sein du Conseil de sécurité avec la MINUATS, l'Union africaine et d'autres acteurs clefs pour promouvoir la paix et la sécurité au Darfour.

M. Biang (Gabon) : Je remercie l'Ambassadeur Agyeman, Représentant permanent du Ghana, pour l'exposé qu'il vient de faire sur les activités du Comité

du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, dont il assure la présidence.

Cela fait 17 ans que le Soudan est sous un régime de sanctions drastiques, qui restreint les capacités opérationnelles des forces de sa sécurité nationale, et ce, au moment même où le pays fait face à des hordes de groupes armés, pour la plupart équipés à partir de l'arsenal libyen, qui écument l'ensemble de la zone sahélo-saharienne. Nous pensons qu'il est temps et fondamental aujourd'hui que le Conseil puisse s'inscrire en phase avec les aspirations du peuple soudanais qui veut vivre en toute sécurité.

Sur le plan politique, la séance du Conseil consacrée au Soudan et au Soudan du Sud, qui s'est tenue le 28 mars dernier (voir S/PV.9006), a mis en exergue le déficit de progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba du 3 octobre 2020, tel que relevé dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/172). Un des faits notables, pourtant, est la formation d'environ 2 000 membres des mouvements armés signataires à El-Fasher, des éléments qui devraient intégrer la force de maintien de la sécurité établie en vertu de l'article 29 du chapitre 8 de l'Accord de paix de Djouba.

La mise en œuvre effective de cet accord, voulue par la communauté internationale du fait de sa réelle perspective vers la paix globale au Soudan et perçue comme une étape essentielle sur le chemin d'un avenir pacifique, stable, démocratique et prospère pour le pays, demeure freinée par des causes endogènes et exogènes. Parmi les obstacles à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba au Soudan figure le fait que de nombreux partenaires internationaux et régionaux n'ont pas pu dégager de contributions financières. Par ailleurs, nous ne pouvons pas non plus oublier ni mettre de côté les violences intercommunautaires, notamment au Darfour et dans d'autres localités du pays. Force est de constater aujourd'hui que la situation sécuritaire au Soudan demeure assez préoccupante. Par conséquent, il est important de lancer une fois de plus un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte un soutien au Gouvernement soudanais en vue d'accélérer le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et du plan national de protection des civils.

En outre, la mise en œuvre de nombreuses dispositions de l'Accord de paix de Djouba, notamment celles qui sont relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, exige des ressources logistiques, organisationnelles et financières considérables, d'où l'insistance de notre appel à l'endroit

de la communauté internationale. La concrétisation de cet effort solidaire contribuerait à n'en point douter à la restauration de la paix au Soudan, d'une part, et à la stabilité sous-régionale, d'autre part. Il est important de reconnaître qu'en dépit des affrontements intercommunautaires qui ont été mentionnés et qui entraînent des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, il y a une lueur d'espoir qui subsiste tout de même. En effet, il y a une paix réelle qui est manifeste dans la plus grande partie du pays, où il n'y a plus d'affrontements entre les Forces armées soudanaises et les groupes armés qui sont hors du processus de paix.

Il est important et nécessaire de rappeler que le régime de sanctions, qui a été mis en place pour aider le Soudan, ne peut pas et ne doit pas se transformer en un remède qui est plus nocif que le mal lui-même. Le Conseil devrait certainement apprécier à leur juste valeur les points positifs et les progrès enregistrés et tenir compte de la nécessité d'examiner et d'ajuster les mesures applicables en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, conformément au paragraphe 5 de la résolution 2620 (2022).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée féliciter votre pays, Madame la Présidente, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin, et exprimer notre reconnaissance aux États-Unis, qui ont assumé la présidence du Conseil le mois dernier. Je tiens également à remercier le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan de son exposé sur le rapport trimestriel relatif aux travaux du Comité des sanctions.

Au cours des dernières années, le Soudan a exprimé à maintes reprises sa position ferme concernant les sanctions imposées en application de la résolution 1591 (2005) et des résolutions ultérieures. Notre position est que ces sanctions ne reflètent plus l'évolution de la situation sur le terrain au Darfour par rapport à 2005, année où elles ont été imposées pour la première fois, alors que le régime au pouvoir était différent et suivait des politiques et des orientations différentes. En définitive, le Darfour a pu faire face à la guerre, ainsi qu'à ses problèmes antérieurs sur le plan politique et de la sécurité : c'est la raison pour laquelle, en 2020, le Conseil a pris la décision de mettre un terme au mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies

au Darfour (MINUAD). La MINUAD avait pour mandat de protéger les civils. Les quelques affrontements intercommunautaires qui persistent au Darfour ne remettent pas en cause le fait que, dans l'ensemble, la situation au Darfour continue de s'améliorer et que le Gouvernement est déterminé à venir à bout des dernières difficultés rencontrées sur les plans social et de la sécurité, tels que les affrontements intercommunautaires sporadiques. Des affrontements de ce type pourraient se produire dans n'importe quel pays, quel que soit son statut ou son emplacement géographique.

Je tiens à affirmer ici que le Gouvernement soudanais œuvre en pleine coordination avec ses partenaires du processus de paix pour appliquer les dispositions de l'Accord de paix de Djouba, et ce, malgré nos ressources nationales limitées. À cet égard, la formation du premier groupe de forces émanant des mouvements signataires de l'Accord est en cours. Quelque 2 000 soldats appartenant à ces groupes armés sont actuellement en cours de formation. Ils constitueront la première composante de la force de sécurité chargée de protéger les civils au Darfour et seront le premier groupe de soldats de la force conjointe de maintien de la sécurité au Darfour. Ils seront au nombre de 12 000, répartis équitablement entre les forces gouvernementales et les forces des groupes signataires de l'Accord de paix.

La formation de ce premier groupe est une étape clef de la mise en œuvre des dispositions de sécurité, laquelle a dû être reportée en raison d'un manque de financement international et de promesses non tenues par certains donateurs. Cela étant, les factions armées ont réagi favorablement aux décisions prises à El-Fasher en mars, durant la réunion du Haut Conseil conjoint chargé de l'application des dispositions de sécurité, notamment sur les questions relatives à la collecte d'armes dans les villes et les capitales des États, ainsi que sur le regroupement, dans des zones de rassemblement, des forces des groupes armés situés en dehors des villes.

Je dois préciser ici que, conformément aux dispositions de l'Accord de paix de Djouba, le Gouvernement facilite les travaux du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour, soutenu par la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Il convient de noter que le Gouvernement est déterminé à faire respecter le cessez-le-feu et à faire taire les armes, même avec les parties qui ne sont pas signataires de l'Accord de paix de Djouba, en vue d'instaurer la confiance et de les encourager à rejoindre un processus de paix global et

durable. Nous tenons à souligner que le Gouvernement de transition montre une ferme volonté politique de mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de paix de Djouba relatives aux arrangements de sécurité et aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que d'établir et de déployer une force conjointe chargée de protéger les civils. L'objectif est de renforcer et de promouvoir la sécurité au Darfour.

Nous devons souligner à cet égard qu'il s'agit là de tâches difficiles et complexes, et que le Gouvernement soudanais ne sera pas en mesure de s'y atteler seul. Nous appelons donc la communauté internationale à partager ce fardeau en nous apportant l'aide financière et technique requise. La MINUATS a également un rôle majeur à jouer à cet égard. Le Soudan est déterminé à continuer de s'employer à améliorer les conditions de sécurité au Darfour en appliquant l'Accord de paix de Djouba et en collectant les armes non autorisées. Il s'y emploiera également en améliorant l'application du principe de responsabilité et l'administration de la justice, et en mettant en œuvre un plan national de protection des civils, avec la participation des signataires de l'Accord de paix de Djouba. En outre, nous nous efforcerons de négocier avec le mouvement dirigé par Abdul Wahid Al-Nour pour faire avancer le processus de paix.

La situation au Darfour a changé. Nous sommes passés du maintien de la paix à la consolidation de la paix. C'est une transition durant laquelle nous espérons bénéficier de l'appui de la communauté internationale, de sorte que le Gouvernement de transition puisse rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. La levée des sanctions imposées en vertu de la résolution 1591 (2005) et des résolutions connexes permettra au Gouvernement soudanais de reconstituer la capacité de ses forces de sécurité et de maintien de l'ordre, afin de maintenir et de promouvoir la paix non seulement au Darfour, mais dans toute la région. Il s'agit d'une vaste région aux longues frontières, où opèrent des groupes de la criminalité transnationale organisée qui se livrent à la traite de personnes et au trafic d'armes, entre autres activités criminelles.

Les sanctions ont une incidence délétère directe sur le processus de stabilisation. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il est crucial de les lever immédiatement. Nous nous fondons à cet égard sur des études approfondies menées en 2013, qui ont montré que les régimes de sanctions ciblées ne faisaient qu'une maigre différence pour les individus visés. Leur taux

de réussite ne dépasse pas 10 %, et plafonne à 28 % s'agissant de modifier les comportements négatifs. En ce qui concerne l'adhésion aux cadres normatifs internationaux, les sanctions ont un taux de réussite d'à peine 27 %. Nous tenons également à souligner que le Gouvernement soudanais n'a pas violé l'embargo sur les armes, malgré l'impact que ce dernier a eu sur notre sécurité nationale. La situation qui régnait au Soudan en 2005 était considérée comme une menace pour la paix et la sécurité internationales et a donc nécessité par la suite que soit prorogé le régime de sanctions. La situation actuelle ne suscite plus l'inquiétude de la communauté internationale et les incidents qui se produisent au Darfour ont plutôt besoin d'une gestion post-conflit et de consolidation et de pérennisation de la paix. Le fait qu'il a été mis fin au mandat de la MINUAD au lendemain de la glorieuse révolution de décembre 2018 est la preuve qu'il n'y a plus besoin d'une mission des Nations Unies pour protéger les civils au Darfour.

Le Soudan a fait officiellement part de son désir qu'il soit mis fin aux sanctions. Il a transmis ce message à tous les chefs de délégation auprès de l'ONU, ainsi qu'aux envoyés internationaux qui sont venus au Soudan depuis la révolution de 2018. Mike Pompeo, ancien Secrétaire d'État des États-Unis au sein de l'Administration Trump, a déclaré que les États-Unis étaient disposés à mettre fin au régime de sanctions. Le Soudan a présenté au Conseil de sécurité un plan national de protection des civils. La priorité est désormais de mettre en œuvre l'Accord de paix de Djouba.

Nous tenons à souligner que notre gouvernement déploie des efforts exhaustifs pour remédier aux causes profondes des affrontements intercommunautaires au Darfour. Instaurer la sécurité et la stabilité dans cette région est pour nous une priorité. C'est pourquoi nous avons dépêché une délégation de haut niveau dans l'État du Darfour occidental après les événements survenus à Kreinik, Jebel Moon et Kolbous, afin d'évaluer la situation sur le terrain et de formuler des recommandations à l'intention du Conseil de sécurité et de défense et du Conseil souverain, dans le but de prendre des mesures urgentes, de rendre justice aux victimes et de poursuivre les responsables. Pour appuyer la paix, le Vice-Président du Conseil souverain est actuellement en visite dans la ville de Geneina, avec des représentants des signataires de l'Accord de paix de Djouba, pour faire le point sur les zones sinistrées et déterminer la meilleure façon de rétablir l'ordre public et l'état de droit. Le Conseil sait que la résolution 1591 (2005) ne permet pas à l'État

d'envoyer des forces militaires ou de transférer des armes au Darfour. Dans le même temps, toutefois, le Gouvernement est en butte aux critiques dès lors que des violences sporadiques éclatent dans la région.

En conclusion, depuis la fin de la guerre et des hostilités, et depuis la signature de l'Accord de paix de Djouba avec la majorité des mouvements armés

qui participent au Gouvernement en place, la situation au Darfour ne constitue plus une menace pour la paix et la sécurité internationales, contrairement à la situation qui régnait au moment de l'adoption de la résolution 1591 (2005) et des résolutions ultérieures.

La séance est levée à 15 h 30.